RÉGLEMENT DU RAID The RACE 2026

ARTICLE 1. ORGANISATION

The RACE est un raid multisports qui se déroule en Corrèze.
Il est organisé par le Comité Départemental de la Corrèze de Course d'Orientation, la version Raid Expert les 29 et 30 août 2026 qui prendra son départ en basse vallée de la Vézère (19). Et la version Raid Découverte le 30 août, au départ du lac du Causse.

ARTICLE 2. DEFINITION ET PRINCIPE

The RACE Expert (29/30 août) est un raid sur 2 étapes en itinérance, par équipe de 2 ou 4 raideurs. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.

The RACE Découverte (30 août) est un raid sur une journée, par équipe de 2 raideurs. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.

Le raid vous fera découvrir un territoire sauvage et méconnu. Il sera nécessaire de s'adapter régulièrement au terrain qui pourra mettre les organismes à rude épreuve. La cartographie proposée sera mise à jour du mieux possible pour l'occasion mais nécessitera une vigilance certaine de la part des concurrents.
Une version « open » du raid Expert sur une seule journée est également proposée soit le samedi 29 août soit le dimanche 30 août.

ARTICLE 2 BIS. DISCIPLINE

Le raid Expert sera composé de vtt, packraft, trail, course d'orientation, nage aventure, et autres disciplines sport-nature.
L'ensemble des sections se fera en orientation ou au roadbook.
Packraft : les équipes auront le choix de prendre leur propre matériel, seule restriction : nécessité d'avoir un bateau biplace Gonflable adapté à l'eau vive (classe 3 maxi).
Pour celles qui n'en disposent pas, il sera possible de le louer lors de votre inscription. Le montant de la location est de 20 € par équipe (packraft + pagaies 4 brins). Le gilet reste à votre charge pour des raisons de sécurité, liées à la taille. Un chèque de caution vous sera demandé au retrait du matériel.
Chaque équipe transportera l'intégralité de son matériel (bateau, pagaie, gilet, nécessaire de gonflage …) durant le raid.
Course d'orientation : elle se fera sur différent support (ign, iof, photo aérienne …)
Nage aventure (cette discipline peut être déprogrammée du raid pour diverses raisons, les participants seront avertis dans les meilleurs délais pré-courses) :

les raideurs pourront être amenés en fonction de leur choix à nager. Ils auront droit à tout le matériel de leur choix (combinaison, palme, tuba, matelas pneumatique, planche, pull boy, plaquette, etc …), mais devront le porter sur la section.
Un système d'aide à la flottabilité (SAF) leur sera imposé. Pour être validé par l'organisation ce système devra leur permettre de rester en surface sans avoir à effectuer de mouvement (les palmes ne sont pas un SAF, une planche oui)
VTT : il se fera sur différent support (ign, iof, photo aérienne …), casque norme VTT obligatoire, assistance électrique interdite.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

The RACE Expert 2 jours (29/30 août) est ouvert à toutes personnes convenablement entraînées, âgées d'au moins 18 ans le jour du départ.
The RACE Découverte (30 août) est ouvert à partir de 14 ans sur autorisation parentale écrite. Seules les licences FFCO et FFTri seront acceptées. Pour les non-licenciés, il sera demandé un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition (code du sport, art. L231-2-1).
Le fait de s'inscrire induit que chaque équipier atteste de son aptitude à nager au moins 100 mètres et à s'immerger, accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le raid.

ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions ici : The RACE | chronoconsult-inscriptions.fr
Vous pouvez adresser vos questions et demandes à therace.correze@gmail.com

Tarif The RACE Expert 2 jours : 65 €/personne (sans location packraft)
Tarif Open The RACE Expert 1 jour : 28 €/personne (sans location packraft)
Tarif The RACE Découverte : 25€/personne

ARTICLE 5. ASSURANCES

Organisation – L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur.
Concurrents – nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident

ARTICLE 6. SECURITE

Les règles de sécurité sont les RTS telles que définies par la fédération délégataire, la FFTri. L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification. L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route.

ARTICLE 7. MATERIEL OBLIGATOIRE

Matériel obligatoire par personne en permanence :

1 réserve d'eau de 1l minimum
1 couverture de survie
1 sifflet
De quoi s'alimenter (gels, barres …)
1 lampe frontale

En nage aventure (s'il y a) :

1 système d'aide à la flottabilité (matelas pneumatique, combi, sac étanche rempli d'air, etc …) obligatoire sur toutes les sections de nage (sera précisé dans le road book)

En vtt :

1 casque vtt normes CE
1 gilet réfléchissant
1 feu arrière vtt (clignotant rouge)

En packraft :

Gilet de sauvetage adapté à la personne
Chaussures fermées

En via ferrata (s'il y a):

Casque et baudriers avec longes absorbeur de chocs

Par équipe en permanence :

1 téléphone portable chargé et sa pochette étanche
1 balise gps (fourni par l'organisation)

Matériel fortement conseillé :

1 porte carte vtt
1 sac étanche pour protéger vos affaires en permanence

ARTICLE 8. PENALITES ET DISQUALIFICATION

Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Equipe ne se présentant pas groupée à quelque endroit que ce soit de la course (sauf épreuve spécifique le précisant dans le roadbook)
- balise obligatoire manquante (sera précisé dans le roadbook)
- Absence ou perte du matériel obligatoire
- Non-respect des consignes de sécurité de l'organisation.

- Abandon de déchets.
- Non-respect des zones interdites, cultures, propriétés privées.
- Non-respect des personnes
- Utilisation de moyens de déplacement prohibé (motorisés ou autres)

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de toute responsabilité envers l'équipe.
L'organisateur se réserve le droit de mettre en place des barrières horaires pour permettre d'orienter les équipes retardataires sur des options de parcours raccourcies, des pénalités seront alors infligées à ces équipes. Elles pourront ainsi finir la course et être classées.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Trois classements seront effectués selon les catégories suivantes :

Formule « Expert » 2 jours
Equipe de 2
- Homme, Mixte, Femme.
Equipe de 4
- Homme, Mixte, Femme

Formule « Open » 1 jour
Equipe de 2
- Homme, Mixte, Femme
Equipe de 4
- Homme, Mixte, Femme

Raid découverte 1 jour
Equipe de 2
- Homme, Mixte, Femme
Equipe de 4
- Homme, Mixte, Femme

Les récompenses seront décernées selon le mode suivant :
- Les 3 premières équipes récompensées si au moins 5 équipes concourent dans la catégorie
- Les 2 premières équipes récompensées si 4 équipes concourent dans la catégorie
- Seule la première équipe récompensée si 3 équipes ou moins concourent dans la catégorie

Les éventuelles réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

ARTICLE 10. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi), ou cas de force majeur fera l'objet d'un remboursement partiel du droit d'inscription. (Tarif d'inscription moins 20 €/personne de frais administratif). Aucun remboursement ne sera possible à partir du 15/08/2026, mais une inscription gratuite à l'édition 2027 pourra dans ce cas être proposée.

ARTICLE 11. MODIFICATIONS

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour du départ de l'épreuve. Les modifications seront précisées, et adressées par mail à tous les concurrents.